



Dossier bornage judiciaire en appel

Par **coco367**, le **25/09/2014** à **18:16**

Bonjour,

J'en appelle à des personnes compétentes en la matière, c'est à dire au problème de bornage. Notre dossier vient de passer devant la cour d'appel.

Notre avocat nous a affirmé qu'en règle générale le juge suit à 90 pour cent les rapports d'expertises faites par les géomètres et le notre est plutôt en autre défaveur.

Or nous avons fourni d'autres attestations détaillées prouvant la prescription trentenaire. Est-ce que malgré cela le juge suivra quand même le géomètre ?

Et est-ce qu'un dossier qui passe en appel est mieux traité qu'un dossier passé au tribunal d'instance ?

Merci pour ces quelques infos afin de me redonner un peu d'espoir.

Par **moisse**, le **25/09/2014** à **19:32**

Bonsoir,

[citation]Et est-ce qu'un dossier qui passe en appel est mieux traité qu'un dossier passé au tribunal d'instance?

[/citation]

Non

Ceci dit en matière de possession je m'étonne que vous citiez le tribunal d'instance.